

Document ou communication relative aux opérations du mouvement à adresser au pôle RH de de la DDEC 49 (f.goigoux@ec49.fr) et/ou aux Services des Moyens 1^{er} Degré de la DSDEN (sm1d49@ac-nantes.fr)

Acteurs	Date du mail faisant foi / Délai de rigueur	Démarches
IAC	Mercredi 16 novembre 2022	Réunion de l'IAC (Instance Académique de Coordination) : Harmonisation des calendriers respectifs des 5 CDE de l'académie / Présentation des modalités du mouvement 2023
CDE	Mercredi 4 janvier 2023 de 14h30 à 16h	DDEC - CDE (Commission Diocésaine de l'Emploi) : Composition / Installation de la CDE / Lecture des documents administratifs / Circulaire du mouvement de l'emploi du 1 ^{er} degré / Examen des possibilités d'accueil
DDEC	A partir du Vendredi 6 janvier 2023	<p>Publication sur le site www.pourlaclasse.org, onglet Mouvement de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la circulaire diocésaine du mouvement de l'emploi du 1^{er} degré, - de l'accord professionnel sur l'organisation de l'emploi dans l'Enseignement catholique du 1er degré et du directoire d'application <p>Tous les enseignants (en activité, en congé maladie, en congé maternité...) doivent en être informés.</p>
Enseignants	Au plus tard le Mardi 31 janvier 2023	<p>Demande de départ à la retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des procédures et du calendrier du SAGEPP 49 - Fiche 3 - Avis de cessation de fonction (départ à la retraite, mutation interdiocésaine, disponibilité, congé parental) à transmettre au chef d'établissement <p>Demande de mutation interdiocésaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courrier électronique envoyé à la DDEC pour faire part d'une intention de mutation interdiocésaine - Imprimé national de demande de mutation interdiocésaine à transmettre au pôle RH de la DDEC - Fiche 3 - Avis de cessation de fonction (départ à la retraite, mutation interdiocésaine, disponibilité, congé parental) à transmettre au chef d'établissement <p>Réintégration à l'issue d'un congé parental (pas ou plus protégé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à la circulaire relative aux temps partiels de la DSDEN - Annexe IV à transmettre à la DSDEN - Fiche 4 - Demande de participation au mouvement diocésain (demande de réemploi, demande de mutation) (+copie AGS) à transmettre au pôle RH de la DDEC, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u> <p>Réintégration à l'issue d'une disponibilité (pas ou plus protégé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à la circulaire relative aux temps partiels de la DSDEN - Lettre sur papier libre afin d'informer la DSDEN et le DDEC de son intention - Fiche 4 - Demande de participation au mouvement diocésain (demande de réemploi/ demande de mutation) (+copie AGS) à transmettre au pôle RH de la DDEC, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u> <p>Demande de reprise à temps complet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe I ou Annexe II à transmettre à la DSDEN et au chef d'établissement - Fiche 4 - Demande de participation au mouvement diocésain (demande de réemploi, demande de mutation) (+copie AGS) à transmettre au chef d'établissement, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u> <p>Demande de travail à Temps Partiel de Droit (TPD)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe I à transmettre au chef d'établissement - Fiche 4 - Demande de participation au mouvement diocésain (demande de réemploi, demande de mutation) (+copie AGS) à transmettre au chef d'établissement, si <u>intention de participer au mouvement</u>

		<p>Demande de travail à Temps Partiel sur Autorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe II à transmettre au chef d'établissement - Fiche 4 - Demande de participation au mouvement diocésain (demande de réemploi, demande de mutation) (+copie AGS) à transmettre au chef d'établissement, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u> <p>Demande participation au mouvement diocésain (demande de réemploi / demande de mutation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche 4 - Demande de participation au mouvement diocésain (demande de réemploi, demande de mutation) (+copie AGS) à transmettre au chef d'établissement, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u> <p>Demande de 1^{er} emploi en contrat définitif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche 5 - Demande de 1^{er} emploi en contrat définitif des professeurs stagiaires (+copie AGS)
Chef d'établissement	Au plus tard le Vendredi 3 février 2023	<p>Fiche structure – État des emplois à pourvoir (mention « état néant » si aucun mouvement n'est envisagé) à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la DSDEN - au pôle RH de la DDEC <p>Fiches 3, 4, 5 accompagnées des justificatifs nécessaires et Fiche 6 - Procès-verbal de concertation (attribution de la priorité de réemploi), en cas de fermeture de classe ou de risque de fermeture de classe) à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au pôle RH de la DDEC <p>Annexes I, II, III accompagnées des justificatifs nécessaires à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la DSDEN - au pôle RH de la DDEC
Chef d'établissement	Au plus tard le Mercredi 1er mars 2023	<p>Fiche 1 - Avis de cessation de fonction définitive (départ à la retraite, mutation interdiocésaine) à transmettre au pôle RH de la DDEC</p> <p>Fiche 2 - Avis de cessation de fonction (retour sur un poste d'enseignant, prise de direction d'une autre école en Maine-et-Loire) à transmettre au pôle RH de la DDEC</p>
IAC	Mercredi 8 mars 2023	Réunion de l'IAC : Répartition des moyens et des emplois berceaux pour les lauréats de concours / Répartition des postes nominations 1er emploi / Balance mouvement 2023
DDEC	Mercredi 15 mars 2023	Publication de la 1^{ère} liste des postes de direction , à titre d'information
DDEC DSDEN	Mercredi 15 mars 2023	<p>Publication de la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site de la DSDEN : www.dsden49.ac-nantes.fr - sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org <p>(Communication à tous les enseignants, y compris ceux en congé, en disponibilité...)</p>
Enseignants	Pour le Mardi 28 mars 2023	<p>Fiche candidature - Priorités A1 à B3 (3 vœux précis, 3 vœux élargis), faisant suite aux emplois publiés, à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la DSDEN - au pôle RH de la DDEC - au(x) chef(s) d'établissement d'accueil concerné(s) par la candidature <p>Fiche candidature - Priorités A1 à B3 avec la mention « état néant » (ou simple courrier électronique) si <u>annulation de la candidature</u>, à transmettre au pôle RH de la DDEC</p>
CDE	Mercredi 5 avril 2023 de 14h30 à 17h30	DDEC - CDE (Commission Diocésaine de l'Emploi) : Classement des dossiers de candidature
CDE	Mercredi 10 mai 2023 de 14h30 à 17h30	DDEC - CDE (Commission Diocésaine de l'Emploi) : Propositions de nominations pour les situations de réemploi, de reprises à temps complet, de temps partiels sur autorisation, de mutations diocésaines.

DDEC	A partir du Vendredi 12 mai 2023	Propositions de nominations par la CDE envoyées aux chefs d'établissement et aux enseignants concernés
Chef d'établissement d'accueil	Pour le Vendredi 26 mai 2023	<p>Fiche candidature - Priorités A1 à B3</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>retenue</u> avec avis motivé du chef d'établissement d'accueil, à transmettre à la DSDEN et au pôle RH de la DDEC - <u>non retenue(s)</u> à transmettre à la DSDEN <p>Date limite de réception par la DSDEN des avis des chefs d'établissements en vue de la préparation de la CCMD au début du mois de juillet 2023.</p>
DDEC	Vendredi 26 mai 2023	<p>Publication de la 2^{ème} liste des postes de direction, à titre d'information</p> <p>Publication de l'additif à la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants (sans appel de candidature et destinés aux enseignants ayant fait un vœu élargi)</p>
DDEC	Vendredi 26 mai 2023	<p>Envoi de la liste des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants restant à pourvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux candidats extérieurs (mutations interdiocésaines) - aux candidats à un 1^{er} emploi en contrat définitif
Enseignants (Candidats extérieurs, candidats à un 1 ^{er} emploi en contrat définitif)	Pour le Samedi 10 juin 2023	<p>Fiche candidature - Priorités B4 B5 C1 (3 vœux précis, 3 vœux élargis), faisant suite aux emplois publiés, à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la DSDEN - au pôle RH de la DDEC - au(x) chef(s) d'établissement d'accueil concerné(s) par la candidature
CDE	Mercredi 21 juin 2023 de 15h à 18h	DDEC - CDE (Commission Diocésaine de l'Emploi) : Réunion de la CDE / Ajustements / Demandes de mutation interdiocésaine / 1ers emplois / Affectations des lauréats de concours
Chef d'établissement d'accueil	Pour le Mercredi 28 juin 2023	<p>Fiche candidature - Priorités A1 à B3 / Fiche candidature - Priorités B4 B5 C1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>retenue</u> avec avis motivé du chef d'établissement d'accueil à transmettre à la DSDEN et au pôle RH de la DDEC - <u>non retenue(s)</u> transmises à la DSDEN <p>Date limite de réception par la DSDEN des avis des chefs d'établissements en vue de la préparation de la CCMD au début du mois de juillet 2023.</p>
DSDEN	Début juillet	Notification des décisions d'affectation définitive aux chefs d'établissement et aux enseignants
IAC	Mercredi 12 juillet 2023	Réunion de l'IAC : Ajustements éventuels